

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance: Laetitia Reichenbach

Ordre du jour:

- **Personnel** : Recrutement d'un adjoint technique à partir du 1^{er} septembre 2018
- **Décisions budgétaires modificatives** : budget principal et assainissement
- **Piste multi-cycles** : plan de financement
demande de subvention
- **ONF** : programme de marquage des coupes de bois en forêt communale pour 2019
convention de vente et exploitation groupées de bois
- **Point sur le prêt bancaire**
- **Site internet**
- **Fête nationale** (organisation)
- **Questions diverses**

- Présents: Gilles BENOIT, Delphine BILLAULT, Sébastien CHARBONNEAU, Murielle DAMPIERRE, Daniel DUBUS, Gilbert LANG, Evelyne LAROCLETTE, Annie LAUVERJAT (Maire), Joël LE BRUSQUET, Laurence LOURY, Régis MENNESSIER, Luc QUEGUINER, Laetitia REICHENBACH
- Absents avec pouvoir Elise Gousseau- Brisset pouvoir à Murielle Dampierre
Chrystèle Gond pouvoir à Gilles Benoit
Florence Martin pouvoir à Delphine Billault
Antoine Longu, pouvoir à Joël Le Brusquet
- Absent : Sébastien Faure

Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018

Madame le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

Madame le Maire demande aux membres du conseil de pouvoir ajouter à l'ordre du jour :

- Rentrée scolaire 2018- 2019

Demande acceptée à l'unanimité

➤ **Personnel** : Recrutement d'un adjoint technique à partir du 1^{er} septembre 2018 :

Madame Coralie Goetsch a été engagée le 1^{er} septembre 2015 dans le cadre d'un contrat d'avenir, en qualité d'agent polyvalent, ce contrat prend fin le 31 août 2018,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter Coralie Goetsch, à compter du 1^{er} septembre 2018 pour un horaire de travail de 28 heures hebdomadaire, en remplacement de Madame Christine Lefleur en retraite pour invalidité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire de recruter Madame Goetsch en qualité d'adjoint technique, à raison de 28 heures hebdomadaires, avec effet le 1er septembre 2018.

➤ **Décisions budgétaires modificatives** : budget principal et assainissement

- Budget principal :

Madame le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget **section investissement** afin d'intégrer les frais d'étude aux travaux effectués (détail tableau joint)

Dépenses chapitre 041 compte 2313 **10 380,36€**

Recettes : chapitre 041 compte 2031 **10 380,36€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les modifications proposées.

- Budget assainissement :

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget

section investissement afin d'intégrer les frais d'études aux travaux effectués (détail tableau joint)

Dépenses chapitre 041 compte 2315 **102 047,44€**

Recettes chapitre 041 compte 2031 **102 047,44€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les modifications proposées.

➤ **Piste multi- cycles** : Plan de financement
Demande de subvention

La commission jeunesse souhaite créer une piste multi-cycle qui serait dédiée à toutes personnes à partir de 4 ans, elles pourraient y pratiquer notamment le VTT, vélo à roulettes, trottinette Cette création serait érigée au niveau du plateau sportif de Bourgneuf où d'autres projets d'aménagement sont en réflexion.

Le coût est évalué à 15 385€ HT soit 18 462€ TTC et une subvention peut être accordée par le **Conseil Régional dans le cadre du contrat Régional de Solidarité territoriale** .

	Dépenses HT	TTC	Recettes HT	
Piste multi cycles	14 100,00€	16 920,00€	Subvention Régional 20%	C. 3 077,00€
Déplacement puisard	1 285,00€	1 542,00€	Autofinancement	12 308,00€
TOTAL	15 385,00€	18 462,00€		15 385,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'accepter la création d'une piste multi cycle
- D'adopter le plan de financement
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional

➤ **ONF** : programme de marquage des coupes de bois en forêt communale pour 2019
Convention de vente et exploitation groupées de bois

• **Programme de marquage des coupes de bois en forêt communale pour 2019**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal la lettre de Monsieur Touzet de l'ONF, concernant les coupes à assier en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci- après
- Demande à l'office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable m3	Surf (ha)	Coupe réglée (Oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation Vente sur pied
2A	AMEL	65	3,25	oui	inscription	x
3B	RCV	100	4,04	oui	Inscription	x
5A	ABM	85	3,42	oui	inscription	x
5B	RASE	40	1,92	oui	inscription	x
6	ABM	330	9,54	oui	inscription	x
11B	RCV	75	3,06	oui	inscription	x
12B	RCV	160	8,05	oui	inscription	x

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Les conseillers peuvent assister aux martelages des parcelles.

- **Convention de vente et exploitation groupées de bois**

Une convention est conclue en application des articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du code forestier. En application de ces articles :

- L'exploitation groupée des bois désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met le bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente, et de reverser à la collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF
- La coupe mise à disposition de l'ONF par la commune dans le cadre de la présente convention est la suivante :

Parcelle n° 14 : principaux produits : sciages, palettes, trituration pour un volume prévisionnel de 256 m3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la convention telle que présentée, entre la commune de Saint Eloy de Gy et l'ONF
- Autorise le Maire à signer ladite convention

Pour info :

Une vente de bois a été réalisée en juin 2018, pour un total de 4 515€

Les travaux de place des dépôts sont commencés fin juin

➤ **Point sur le prêt bancaire :**

Afin de pouvoir réaliser les investissements prévus en 2018, lors du vote du budget, le Conseil Municipal a accepté qu'un emprunt soit effectué, le montant étant de 150 000€

Trois établissements bancaires ont été contactés :

La proposition des banques sont sur 20 ans

- Crédit Agricole : taux du prêt 1,58% :
- Caisse d'épargne : 1,89%
- Caisse des dépôts 1,82%

Le déblocage des fonds se fera en septembre 2018.

➤ **Site internet :**

Le compte des modérateurs a été réactivé. Les modérateurs vont se réunir début Septembre pour valider les comptes et se redistribuer la mise à jour des pages. Mr Benoît a reçu plusieurs devis concernant les nouvelles normes, il va les étudier.

➤ **Fête nationale**

Des flyers ont été distribués pour l'inscription au repas. La date de retour des inscriptions est fixée au 10 juillet, aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Un apéritif républicain aura lieu à 19h dans le jardin de la mairie.

➤ **Rentrée scolaire 2018-2019**

138 élèves sont inscrits pour l'année prochaine, une baisse des effectifs est constatée.

➤ **Questions diverses**

- **STEP :**
Les relevés sur la parcelle sont faits, les courriers du géomètre sont en attente. Les plis ont été reçus. La construction débutera en fin d'année. Les travaux seront terminés début 2020.
- **Plan Vigipirate**
Le Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité Nationale vient d'arrêter la posture VIGIPIRATE pour la période allant du 14 juin 2018 au 20 octobre 2018.
L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée –risque attentat** »
- **Plan canicule :**
Une quinzaine de personnes se sont inscrites sur le registre communal.
Si le plan canicule est mis en place par la Préfecture, les membres du CCAS téléphonent aux personnes inscrites.
Des flyers peuvent être distribués autour de nous
- **Compteur LINKY :** Madame RAHON notre interlocuteur ENEDIS est venue donner quelques précisions au sujet de ce compteur.
La pose de ces compteurs est en cours, si des concitoyens ont des questions, nous avons en mairie des documents à disposition, nous pouvons également transmettre ces questions à notre interlocuteur ENEDIS, qui répond assez vite.
Pour info, le maire ne s'oppose pas à cette installation.
- **Déchets verts**
Le point d'apport de déchets verts de Bourgneuf est fermé depuis le 1^{er} juillet, des fiches d'information ont été distribuées à chaque utilisateur.
- **Rond-point de Bourgneuf :**
Celui-ci a été aménagé, deux vélos offerts ont été installés pour le décorer.
- **Rencontre du personnel communal ;** vendredi 6 juillet 2018 à 19h.

La secrétaire

Le Maire

Les Membres

